PROTÉGÉ B UNE FOIS REMPLI

Le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

Entente personnelle de débit préautorisé

Centre de service de prêt canadien aux apprentis
C.P. 2061
Mississauga (Ontario) L5A 4M4

Tél. : 1-855-844-5670

1. Renseignement personnels de l'emprunteur (en lettres moulées claires)

Prénom :	**Nom :**
NAS (999 999 999) :	**Adresse :**
Ville :	**Province :**
Code postal (A1A 1A1) :	**N^{O} de téléphone (999) 999-9999 :**

2. Renseignements sur le compte bancaire (en lettres moulées claires)*

N^{O} / Nom de l'institution financière :	
N^{O} de compte :	**N^{O} de transit de la succursale :**
Nom(s) du (des) détenteur(s) du compte :	

3. Détails sur l'Entente personnelle de débit préautorisé (en lettres moulées claires)

Type de prêt : Prêt canadien aux apprentis	
Numéro 9-999999 :	**Paiement mensuel (99 999,99 $) :**

Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce tableau, veuillez communiquer avec le **Centre de service de prêt canadien aux apprentis (CSPCA)**.

Vous, le(s) payeur(s), autorisez par la présente le **Centre de service de prêt canadien aux apprentis (CSPCA)** à prélever mensuellement du compte bancaire indiqué ci-dessus, à partir de (insérer le mois : tous les prélèvements se feront par défaut la dernière journée du mois ou le prochain jour ouvrable)
☐ la somme ou les sommes indiquées ci-dessous.

Note : Les paiements subséquents seront prélevés jusqu'au remboursement total de la dette.

Il faut nous avertir par écrit de tout changement au compte bancaire de cette entente en utilisant une nouvelle Entente personnelle de débit préautorisé. Les renseignements bancaires que vous fournissez doivent être ceux d'un compte dans une banque canadienne que vous détenez en votre nom, seul ou conjointement. **Vous acceptez de renoncer à toute exigence de recevoir un préavis initial ou des préavis subséquents par écrit de débit, conformément aux règles de l'Association canadienne des paiements.**

Vous, le(s) payeur(s), pouvez annuler votre entente à condition d'avertir (par écrit ou verbalement) le CSPCA au moins 10 jours ouvrables précédant le prochain paiement de l'entente personnelle de débit préautorisé. Pour obtenir plus de renseignements sur votre droit d'annuler une entente personnelle de débit préautorisé, visitez www.paiements.ca/ ou communiquez avec nous.

Vous possédez certains droits de recours si un prélèvement n'est pas conforme à cette entente. Par exemple, vous avez le droit de contester ou de vous faire rembourser tout prélèvement non autorisé ou non conforme à cette entente personnelle de débit préautorisé. Pour obtenir plus de renseignements sur vos droits, communiquez avec votre institution financière, visitez www.paiements.ca/, ou communiquez avec le CSPCA. Lorsque vous aurez rempli l'entente, veuillez la signer et obtenir les signatures appropriées, la dater et la poster à l'adresse ci-dessus ou la télécharger à partir de votre compte de services en ligne du prêt canadien aux apprentis.

Nom du détenteur du compte :	**Nom du codétenteur du compte (s'il y a lieu) :**
Signature :	**Signature :**
Date (AAAA-MM-JJ) **:**	**Date** (AAAA-MM-JJ) :

Notes:

1. Nous exigeons une copie signée de cette entente, même si vous ne modifiez pas votre compte bancaire.
2. *Veuillez joindre une copie d'un chèque annulé du compte bancaire indiqué dans la section 2.

Énoncé de confidentialité

Les renseignements que vous fournissez sont recueillis en vertu de la *Loi sur les prêts aux apprentis (LPA)* et du *Règlement sur les prêts aux apprentis (RPA)* aux fins de l'administration du programme Prêt canadien aux apprentis. Le numéro d'assurance sociale (NAS) est recueilli en vertu du *Règlement sur les prêts aux apprentis* et en conformité avec la Directive sur le numéro d'assurance sociale du Secrétariat du Conseil du Trésor, dans lequel le *Règlement sur les prêts aux apprentis* figure à titre d'utilisateur autorisé du NAS. Le NAS servira de numéro d'identification du dossier et, en plus des autres renseignements que vous fournissez, il sera aussi utilisé pour valider votre demande et pour administrer et voir au respect du PCA.

La participation au Régime de paiement par prélèvement automatique est facultative. Le refus de fournir des renseignements personnels n'entraînera aucun changement au niveau de vos renseignements bancaires qui sont actuellement au dossier du CSPCA aux fins des paiements par prélèvement automatique, ou encore le Régime de paiement par prélèvement automatique ne sera pas activé pour votre compte et vous assumerez la tâche d'effectuer vos paiements au moyen d'une autre méthode.

Les renseignements que vous fournissez peuvent être transmis au Programme canadien d'aide financière aux étudiants aux fins de l'administration et de l'application de la LPA. L'administration et l'application du PCA s'entendent de l'élaboration et de l'exécution des activités s'y rattachant, notamment les enquêtes sur les allégations d'actes répréhensibles, les vérifications ainsi que l'analyse des politiques, de même que les recherches et les évaluations. Ces activités peuvent inclure le jumelage des diverses sources de données sous le contrôle du gouvernement du Canada. Les renseignements que vous fournissez pourraient être divulgués à Statistique Canada à des fins de recherche et de statistiques.

Vous avez droit à ce que vos renseignements personnels soient protégés en plus d'avoir le droit d'y avoir accès et de les faire corriger en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Toutes les utilisations et divulgations sont décrites dans les fichiers de renseignements personnels « EDSC PPU 709 ». Les directives pour obtenir ces renseignements sont décrites dans Info Source, une publication gouvernementale accessible à l'adresse URL suivante : www.canada.ca/infosource-EDSC. Vous pouvez également la consulter en ligne dans tous les Centres Service Canada.

Si vous pensez que les informations personnelles que vous avez fournies contiennent des erreurs ou des omissions, vous pouvez demander une correction en contactant : NC-COMM-ATIP-AIPRP-GD@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée au sujet du traitement de vos renseignements personnels par l'institution, à : www.priv.gc.ca/fr/signaler-un-probleme/.